

**Commune de
WATERMAEL-BOITSFORT
Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1**

B – 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : URB/9113 (corr. M. E. Gennart)
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.102/s.368
Annexe : /

Madame, Monsieur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue de la Fauconnerie, 159.
Abattage de deux arbres.

En réponse à votre lettre du 5 avril 2005, en référence, reçue le 7 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 avril 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur l'abattage de deux épicéas (*Picea abies*) situés sur le talus à front de rue du n°159 de l'avenue de la Fauconnerie, dans la zone de protection de la cité le Logis-Floréal. Ils sont plantés à environ 1,50 m de la limite mitoyenne (le n°153) et distants l'un de l'autre de 2 m. Les arbres sont hauts de 15 m environ et le diamètre de leur tronc atteint 35 cm. S'ils ne manifestent aucun défaut physique patent, leur couronne assez dégarnie semble traduire une croissance médiocre, signe, peut-être, de conditions stationnelles peu appropriées pour cette essence, à savoir un sol sableux et le climat régional trop chaud et trop peu pluvieux.

Les motifs invoqués par le demandeur sont essentiellement les nuisances liées à la production d'aiguilles, celles-ci finissant par obstruer les gouttières de l'habitation voisine, le n° 153.

Bien qu'en raison de leur localisation, les deux arbres émargent au paysage environnant, la CRMS ne s'oppose pas à la demande d'abattage vu la faible valeur intrinsèque, d'ordre botanique, dimensionnelle et esthétique des deux conifères. Ceux-ci pourraient être remplacés par un feuillu comme le charme, l'érable champêtre, le tilleul ou le chêne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

J. DEGRYSE
Président